



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2021

## OBJET :

DE-21-12-1-02) BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DOME :  
AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211216-lmc1H9083H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021  
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération DE-21-06-1-06 en date du 30 juin 2021, relative à l'approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du centre aquatique le Dôme ;

Considérant la nécessité de corriger le montant de l'excédent de fonctionnement mentionné dans la délibération précitée par 21 238,77€ au lieu de 32 811,55€ ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 06 décembre 2021,

## D É L I B È R E

*à la majorité (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)*

**ARTICLE I :** Annule et remplace l'article II de la délibération DE-21-06-1-06 relative à l'approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du centre aquatique le Dôme par :

*ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement soit 21 238,77 € est affecté à la section de fonctionnement, au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement soit 11 572,78 € est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».*

**ARTICLE II :** Le budget 2021 du budget annexe du centre aquatique le Dôme est modifié en conséquence par décision modificative.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*